

# Compte rendu de l'A.G. des Amis de Vitotel le 3 mai 2013

---

L'association des « Amis de Vitotel » a tenu son assemblée générale le 3 mai 2013 à 19 h à la mairie de Vitot.

Etaient présents à cette assemblée générale : Mmes Le Guell Jacqueline, Capelle Françoise, Debaisieux Christiane, Dupont Josette, Dumenil Solange, Turpin Marie-Odile, Pasquier Dany, Legendre Martine, MM Legendre Jean-Paul, Nicolas Jean-Pierre, Lelarge Joël, Roger Frédéric, Davoust Francis, Evrard Claude, Delieuvain Jean, Maire Patrice, Pasquier Bernard, Bidault Michel et Durand Francis.

De plus 16 adhérents avaient donné une procuration. Soit un total de 35 participants ou représentés sur 62 adhérents.

Le président a ouvert la séance à 19 h et a tenu à remercier :

- Le maire de Vitot, ses adjoints et son conseil municipal ainsi que la secrétaire de mairie pour tout le travail accompli pour le dossier des travaux de réparation du clocher de l'église de Vitotel. La commune de Vitot est également remerciée pour le don de 102 € qu'elle a fait à l'association.
- Monsieur le sénateur Maurey pour le don de 2000 € qu'il a fait sur la réserve parlementaire. Ce don servira à financer le paratonnerre qui n'est pris en charge par l'assurance.
- La société Groupama qui indemnise la commune pour les réparations du clocher, mais a également donné une subvention de 200 € à l'association en 2012.

Un hommage a été rendu à Monsieur Hérold, décédé cet hiver, qui était membre de l'association et un grand connaisseur et amoureux du patrimoine du Pays du Neubourg.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Adoption à l'unanimité du rapport moral fait par le président de l'association.
- Adoption à l'unanimité du rapport financier fait par la trésorière de l'association.
- Renouvellement du bureau à l'unanimité avec l'arrivée, au sein de ce bureau, de Madame Solange Dumenil de Vitot qui sera chargée des relations avec la paroisse et de l'organisation de la messe du pèlerinage de la Saint Clair.
- Nomination de Madame Josette Dupont au poste de commissaire aux comptes.

En plus des informations déjà évoquées dans le rapport moral 2012, les sujets suivants ont été évoqués :

- La demande qu'une pancarte, comportant le logo des monuments historiques et la mention Vitotel, soit apposée au coin de la rue Saint Michel et de la route D 39, coté Epegard.
- L'organisation d'un concert, en principe à l'église Saint Léger de Vitot, par l'orchestre de jazz de Monsieur Pierre Jaillotte au profit de l'association. Ce concert pourrait être organisé à l'automne.
- La visite de la DRAC (accompagnée d'un architecte des bâtiments de France) le 27 mai 2013 à 11 h 30.

Il est rappelé aux membres de l'association que la cotisation reste fixée à 10 € et que l'association « Les Amis de Vitotel » est désormais « reconnue comme étant d'intérêt général » et est « habilitée à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt chez les donateurs ». Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements. De ce fait, pour tous les dons versés à l'association « Les Amis de Vitotel » qui ont été ou seront effectués en 2013, nous établirons un « reçu dons aux œuvres » en 2014.

La séance a été levée à 19 h 50.